

Bonne résolution 2025 : évitons les erreurs de tri !

Malgré la facilitation du geste de tri depuis 2020 (tous les emballages et les papiers se trient), des erreurs perdurent dans le bac jaune sur le territoire du Syndicat du Val de Loir (23% en moyenne).

Alors, en 2025, pour limiter ces erreurs, suivons les consignes.

❶ Je consulte l'info-tri présente sur tous les emballages :

Cette signalétique permet à chacun de mieux trier ses produits du quotidien, ses emballages, ses appareils usagés... grâce à une indication claire qui précise l'endroit où déposer chaque élément qui compose un produit.



❷ J'adopte les bons gestes au moment de jeter un déchet dans mon bac jaune :

- Seuls les **EMBALLAGES** et les **PAPIERS** sont acceptés dans le bac de tri
- Je **VIDE** mes bouteilles et mes boîtes avant de les jeter (un lavage est inutile)
- SURTOUT, **JE N'EMBOITE PAS** mes déchets les uns dans les autres....
Ils ne seront pas recyclés ! Je peux par contre écraser mes déchets pour gagner de la place dans mon bac.



Pour que le tri et le recyclage n'aient plus de secret pour vous, participez à la visite gratuite du centre de tri de Parçay-Meslay le :

jeudi **13 FEVRIER 2025 A 14 H**

Transport en car possible au départ de Mayet (gratuit)

Inscription OBLIGATOIRE : 02 43 94 86 50 / 06 40 30 58 98

communication@syndicatvaldeloir.fr

Restez en contact avec le Syndicat



Site internet www.syndicatvaldeloir.fr

Mail : contact@syndicatvaldeloir.fr



Page Facebook **Syndicatvaldeloir**



Application gratuite

Syndicat du Val de Loir

